

Lundi 22 mars 2021

Conseil métropolitain du 22 mars 2021 « Territoire d'avenir : la Métropole Rouen Normandie accélère sa transition social-écologique »

Face à la crise sanitaire, la Métropole Rouen Normandie maintient ses dispositifs d'urgence pour protéger les habitants et soutenir l'ensemble des secteurs impactés. En parallèle, la Métropole accélère la transition social-écologique de son territoire pour préparer l'avenir : nouvelle ligne T5, Vélo Station, déploiement du STERN -le nouveau service public de la Métropole au service de la transition énergétique-, renforcement du partenariat avec ATMO Normandie pour surveiller et améliorer la qualité de l'air du territoire... La crise climatique est une course contre la montre. On avance ! La Métropole renforce par ailleurs ses dispositifs de solidarité : extension du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne, lutte contre les discriminations et soutien aux associations, soutien à des projets locaux portés par les communes. Plus que jamais, la Métropole fait bloc pour protéger, accompagner et soutenir les acteurs du territoire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :

« Troisième confinement, troisième catastrophe pour notre territoire. Nous allons plus que jamais faire bloc et maintenir le cap de la solidarité. L'aide aux loyer déployée pour les TPE/PME dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) est prolongée, tout comme le Kit télétravail. Nous venons de déployer « Piorité Jeunes », pour accompagner et soutenir la jeunesse dans le contexte. En parallèle, nous mettons un véritable coup d'accélérateur à la transition social-écologique. Nous n'avons plus le choix. C'est désormais une affaire de quelques années : si nous n'agissons pas massivement pour réduire la pollution et la destruction de la biodiversité, c'est un monde invivable que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants. Écoutons les scientifiques ! La Métropole Rouen Normandie se mobilise pour l'environnement et la solidarité : décarbonation de nos déplacements, massification de la transition énergétique, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre les discriminations, soutien aux communes dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement... Notre réseau de transports en commun va être renforcé par une nouvelle ligne T5, qui permettra d'améliorer -notamment- les liaisons de la rive gauche. La Métropole va par ailleurs déployer son nouveau Service Public de la Transition Énergétique, le STERN. Dans la crise, nous agissons pour répondre à l'urgence tout en préparant le territoire de demain : une Métropole d'avenir, innovante, qui emprunte le chemin de la résilience. Ensemble, préparons le retour des jours meilleurs ! »

Une nouvelle ligne TEOR pour décarboner et améliorer nos déplacements

Dans le cadre de sa politique menée en faveur des mobilités et d'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole Rouen Normandie renforce et développe constamment son réseau de transport en commun. Ce fut notamment le cas en 2019 avec la mise en service de la ligne T4 et cette année avec l'acquisition de 17 bus électriques et 11 fonctionnant à l'hydrogène.

La volonté de la collectivité est de proposer une alternative à l'usage de la voiture partout où cela est envisageable en prévoyant les transports en commun le plus en amont possible des grands projets urbains (Quartier Flaubert, nouvelle gare SNCF).

Le projet de création d'une nouvelle ligne TEOR, appelée T5, s'inscrit dans cette démarche. Cette ligne reliera la rive gauche et la rive droite. Son tracé est le suivant :

- Terminus Mont aux Malades sur la commune de Mont-Saint-Aignan
- Cité Universitaire
- Allée du Fond du Val
- Pôle d'Echange Multimodal du Mont Riboudet-Kindarena
- Pont Flaubert
- Quartier Flaubert
- Boulevard d'Orléans
- Cours Clémenceau
- Terminus place Carnot sur la commune de Rouen.

Elle aura pour objectif d'améliorer le maillage du réseau, de soulager la ligne T1 sur la partie du campus de Mont-Saint-Aignan, puis de desservir le Quartier Flaubert, avant de poursuivre son tracé jusqu'à la place Carnot avec la desserte de la future gare SNCF à venir. Cela représente un linéaire d'environ 8 kms dont la majorité sera en site propre.

Une première estimation du projet est fixée à 96 M€ HT (valeur de janvier 2021). Elle comprend le coût des études, de la concertation, de la maîtrise d'œuvre, des aménagements et du matériel roulant.

Ce projet répond aux exigences de l'appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux lancé par l'État le 15 décembre 2020 et doté de 450 millions d'euros. Les projets retenus bénéficieront d'une subvention variable en fonction de leurs caractéristiques. Son montant est plafonné à 40 millions d'euros. Les dossiers de candidatures doivent être remis avant le 30 avril 2021 et les résultats seront annoncés en septembre 2021.

Les travaux des projets retenus devront démarrer avant la fin 2025 pour rester éligibles à la subvention.

Une Vélo Station et un espace de préfiguration du projet de « *Maison des Transitions* » rue Jeanne d'Arc

La Métropole Rouen Normandie a décidé depuis 2018 d'élever son niveau d'ambitions pour favoriser le développement de l'usage du vélo, à travers notamment l'élaboration d'un plan d'actions (dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités Actives ou SDMA) visant à tripler la part modale du vélo autour de quatre axes : des aménagements de voirie, des actions destinées à favoriser le stationnement des cycles, le développement de services vélos, des incitations au changement de comportement.

Dans le cadre du projet Vélo Station, la Métropole Rouen Normandie souhaite, dès septembre 2021, proposer un service public de location de vélos en moyenne et longue durée, organisé autour d'une agence commerciale/atelier à Rouen, complété par une, puis deux agences itinérantes pour faciliter la projection du service sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un accord est intervenu avec la société SCI BLEU GESTION pour conclure un bail commercial de 9 ans à compter du 1er avril 2021, concernant des locaux situés au 78 rue Jeanne d'Arc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de l'élaboration de son Plan d'Accompagnement des changements de Comportement de la Transition Écologique, la Métropole Rouen Normandie souhaite davantage accompagner les projets de transition portés par la société civile, les jeunes entreprises, les étudiants...

Pour cela, elle s'appuie notamment sur les acteurs associatifs qu'elle souhaite ainsi rassembler et fédérer dans des lieux dédiés à la collaboration et au développement d'initiatives citoyennes au profit de la transition social-écologique, dans la continuité de l'Atelier de la COP21 mis en œuvre de janvier 2018 à juin 2019 puis de Mon p'tit Atelier de la COP21 depuis juin 2019.

Depuis juillet 2020, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les associations locales œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement (climat, air, énergie, déchets, mobilité...). De ces travaux, est née l'idée commune de créer une « Maison des Transitions ». Celle-ci aura vocation, à termes, à réunir, au sein d'un même lieu les services de conseils et d'accompagnement dédiés aux particuliers ainsi que les associations œuvrant dans ce domaine : l'objectif étant de favoriser l'émergence de projets collaboratifs et innovants, dans l'esprit des tiers-lieux.

La présence de bureaux au-dessus de la Vélo Station offre l'opportunité, pour la Métropole, de disposer pendant 2 ou 3 ans d'un espace intermédiaire, permettant de préfigurer les missions, les besoins et le fonctionnement de la future « Maison des Transitions ».

Cette phase de préfiguration sera également l'occasion de réfléchir à la meilleure articulation possible avec les projets communaux afin de constituer, peu à peu, un réseau maillé de « Maisons des transitions » sur le territoire.

La Métropole prévoit une ouverture de la vélo-station et de l'espace dédié à la mobilisation des acteurs associatifs et des citoyens, permettant de préfigurer la future « Maison des Transitions » à partir du 1er septembre 2021.

STERN : un outil au service de la transition énergétique du territoire

Pour aider le territoire à atteindre les objectifs de son PCAET, à savoir rénover l'intégralité des bâtiments publics et privés à un niveau BBC Réno d'ici 2050, il est proposé au conseil de créer un Service Public de la Transition Energétique, le STERN, lui-même composé de deux outils opérationnels :

- une Agence Locale de la Transition Énergétique, sous la forme juridique d'une SPL
- un outil d'investissement dans les énergies renouvelables, sous la forme d'une SEM

Le STERN (SPL ALTERN + SEM) aura pour mission :

- de mettre en œuvre concrètement la stratégie de transition énergétique inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial et le Schéma Directeur des Energies de la Métropole
- d'accélérer la réalisation des projets de rénovation énergétique et d'énergies renouvelables,
- de développer la connaissance des gisements et flux d'énergies du territoire
- de piloter le Système de Management de l'Energie (ISO 50 001)
- d'offrir une expertise technique mutualisée pour les projets développés au sein des différentes Directions de la Métropole.

La SPL ALTERN verra le jour d'ici juin 2021 et sera pilotée par un Conseil d'administration de 18 membres, adossé à un comité technique, comprenant la diversité des acteurs territoriaux (Fédérations du bâtiment et des artisans, banques, CAUE, architectes, organismes de formations, acteurs de l'éco-construction...), au besoin répartis en groupes de travail thématiques. Sa mission principale sera d'accompagner les porteurs de projets de rénovation énergétique pour viser des rénovations performantes et de qualité, tant sur les logements individuels et collectifs que sur le parc de bâtiments tertiaires.

En phase initiale, il est proposé au Conseil Métropolitain que les actionnaires de cette SPL soient la Métropole Rouen Normandie et l'ensemble des communes engagées dans la démarche Cit'ergie, fers de lance de la transition métropolitaine : Bois-Guillaume, Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Quevilly, Le Trait, Malaunay, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Sotteville-lès-Rouen.

Les autres communes pourront rejoindre la SPL dès 2022, lors d'une seconde ouverture du capital.

Le capital social de cette SPL s'élèvera à 1 million d'€. La Métropole étant l'actionnaire majoritaire (75%) et les communes citées ci-dessus contribuant chacune à hauteur d'une part comprise entre 6000 et 25 000 €, calculée proportionnellement à leur nombre d'habitants.

La Société d'investissement dans les énergies renouvelables (SEM) sera créée dans la foulée de la SPL, c'est à dire d'ici l'automne. Cette SEM permettra de répondre aux besoins d'investissement du territoire dans les projets solaires photovoltaïque, biomasse, bois énergie, hydrogène.... Elle permettra notamment de financer des projets nécessitant une forte ingénierie technique et financière, mais qui pourtant sont essentiels pour atteindre l'objectif 100% EnR en 2050, voire en 2040. Elle aura également vocation à financer des projets en partenariat avec des territoires avoisinants dans une logique de coopération interterritoriale.

Avec ATMO Normandie, la Métropole renforce son dispositif de lutte contre la pollution de l'air pour l'année 2021

À travers sa Politique Climat Air Énergie, la Métropole s'est engagée à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire et vise une réduction des émissions de polluants atmosphériques.

La stratégie de la Métropole s'articule autour de 3 principaux axes :

- La réduction des niveaux de pollution de fond en visant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030
- La suppression de l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires (valeurs limites) à l'horizon 2024,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont les deux principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Seine-Maritime et de l'Eure : le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}).

L'association ATMO Normandie fait partie, quant à elle, du réseau national de surveillance de la qualité de l'air au titre des articles L 221-1 et L 221-3 du Code de l'Environnement, dont la Métropole est membre, et siège à ce titre dans le collège des collectivités locales et groupement de communes.

La nouvelle convention avec ATMO Normandie pour 2021 se décline en trois axes :

- la surveillance et l'amélioration de la connaissance,
- la communication et la sensibilisation,
- l'accompagnement autour des enjeux de la qualité de l'air intérieur.

Son application se traduira par :

- la modélisation des impacts du périmètre étendu de la ZFE-m sur la qualité de l'air (émissions et concentrations) selon plusieurs scénarii. Le travail réalisé par ATMO Normandie comprend la préparation des données de trafic et du parc roulant, le calcul des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du transport routier, la mise en forme des fichiers de modélisation de la dispersion des polluants, et l'exploitation des données (cartographie et croisement avec les données de population).
- l'expérimentation de micro-capteurs via un dispositif de sciences participatives : ce projet s'inscrit dans la poursuite d'un objectif de sensibilisation des populations aux enjeux de qualité de l'air liés à leur comportement, mais aussi à leur exposition. Le principe est de créer un atelier d'assemblage de micro-capteur suite à un appel à candidature de citoyens volontaires.
- la constitution d'un « réseau de nez » citoyen qui répondrait à la nécessité de travailler sur les odeurs chroniques, mais aussi d'apporter des informations précises sur les odeurs en cas d'évènements significatifs important. Des citoyens formés à la reconnaissance des odeurs, pourraient caractériser plus précisément les types d'odeurs auxquels nous sommes exposés et ainsi aider à la détection des sources.

Le coût total de ces 3 projets est évalué à 72 748 € TTC. En tant que partenaire, la Métropole y participera via une subvention maximale de 42 018 €. De plus, en tant que membre adhérent, la Métropole participera aux missions classiques d'ATMO Normandie réalisées dans le cadre de sa mission d'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, à hauteur de 92 932 € pour 2021.

Par conséquent, la Métropole va participer aux missions d'ATMO Normandie à travers une subvention globale de 134 950 € pour l'année 2021.

La Métropole renforce ses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au jardinage durable

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de son futur Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE), la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au jardinage durable. Pour mettre en place cette démarche et impulser les changements de comportements des producteurs de déchets organiques et végétaux, la Métropole propose de renforcer ses outils existants par le développement d'un dispositif en 3 volets :

1/ Soutien à la pratique du broyage

La pratique du broyage des branchages et tailles des haies a été testée en 2019 par 10 foyers témoins, sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidature auprès des membres du Club des jardiniers de la Métropole. L'opération a permis de démontrer que le broyage permet de recycler intégralement les branchages issus de leurs jardins, et d'engager efficacement la gestion des déchets végétaux à la parcelle. Tous les foyers mobilisés ont en effet arrêté de présenter leurs déchets végétaux à la collecte (y compris les feuilles et les tontes) dans la mesure où la gestion globale de leur jardin a été repensée.

Subvention à l'achat d'un broyeur pour les particuliers :

Il est proposé une aide sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidant en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres. Le coût prévisionnel de cette action pour l'année 2021 est de maximum 10 000 € TTC, soit l'équivalent de minimum 40 broyeurs subventionnés.

Mise à disposition de broyeurs par la Métropole aux communes volontaires :

Il est également proposé la mise à disposition des communes volontaires (dans la limite du budget alloué, soit au maximum 10 communes) des broyeurs à végétaux, pour prêt aux usagers. Cette mise à disposition au profit des communes sera formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée entre la Métropole et chacune des communes bénéficiaires.

Cette action, complémentaire au dispositif de soutien à l'achat, permettrait à la fois à l'utilisateur de tester le matériel et la pratique avant un potentiel achat, tout en répondant à des besoins plus ponctuels d'utilisateurs qui ne souhaiteraient pas acquérir un broyeur ou possédant des linéaires de haies plus faibles. Cette mise à disposition des communes d'une durée maximum de 3 ans sera accompagnée d'un programme d'animation pour les habitants, d'une session de formation des agents chargés de l'organisation des prêts aux usagers, afin que ces agents deviennent des relais « de proximité ».

Le coût prévisionnel de cette action, pour maximum 10 communes engagées en 2021, dotées chacune de 2 broyeurs, est de 8 000 € TTC maximum. Les communes accompagnées seront choisies par ordre d'arrivée de leurs demandes de participation au dispositif.

2/ Soutien à la pratique du compostage individuel

Il est proposé, dans le cadre d'une expérimentation, de mettre à disposition gratuitement aux foyers intéressés, un kit de compostage composé d'un composteur et d'un bio-seau. Cette mise à disposition, dans la limite de 2 par foyer, serait conditionnée à la participation du bénéficiaire à une séance collective de sensibilisation à la gestion des déchets végétaux à la parcelle, ainsi qu'à l'engagement du foyer à participer aux enquêtes d'évaluation menées par la Métropole. La fourniture du kit de compostage sera également conditionnée à la signature de la « Charte de l'éco-jardinier zéro déchet » et à l'adhésion gratuite au Club des jardiniers de la Métropole. La Métropole prévoit en 2021, une programmation de 10 séances collectives de sensibilisation (de fin mars à décembre). Les séances auront pour objectif de donner aux participants tous les éléments nécessaires pour démarrer leur transition vers la gestion à la parcelle des ressources de leur jardin.

Le coût prévisionnel de cette action s'élève à 8 740 € TTC pour l'année 2021.

3/ Conseil à domicile, pour une gestion durable du jardin

Ce dispositif s'adresse aux habitants des communes volontaires partenaires du futur PACTE, sous forme de « campagnes de communication » déclinées par commune ou groupes de 5 communes limitrophes au maximum (pour les plus petites communes), à planifier sur l'année, ainsi qu'aux particuliers bénéficiant de la subvention à l'acquisition d'un broyeur. Il s'agit de proposer aux particuliers volontaires et souhaitant s'engager dans la transition de leur jardin, un rendez-vous à domicile, pour évaluer avec eux leurs pratiques actuelles (usages du jardin, végétaux en place, mode d'entretien, gisement de déchets...) et les accompagner vers une gestion écologique, tendant vers le « jardin zéro déchet ».

Au regard de la gestion actuelle, de la production de déchets, de la configuration du jardin, de l'usage que le particulier en fait ou souhaite en faire, le conseiller formule des préconisations de gestion visant à réduire la production de déchets et à augmenter la résilience du jardin (accueil de la biodiversité, cycle de la matière organique...). Il est également proposé d'élargir ce dispositif d'accompagnement aux associations de jardins ouvriers et familiaux du territoire.

La Métropole renforce la lutte contre les discriminations sur le territoire et soutient les acteurs associatifs

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014 précise que la politique de la ville vise à concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et de lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Dans ce cadre, le plan de lutte contre les discriminations de la Métropole Rouen Normandie s'articule autour des orientations suivantes : sensibiliser les habitants, qualifier et former les professionnels, mener et soutenir les initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés ainsi que favoriser l'accès au droit des victimes.

Pour renforcer la lutte contre les discriminations, la Métropole Rouen Normandie va déployer les aides suivantes pour les acteurs associatifs :

- Alternative Archéologique : 2500 € pour l'action « Désaccords, des accords ? »
- Art-Scène : 7000 € pour l'action « D'égal à égal »
- ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) : 4000 € pour l'action « Bus de la diversité – Stop discriminations »
- Cravate Solidaire : 5100 € pour l'action « Accompagnement Femina »
- France Terre d'Asile : 4000€ pour l'action « Stop aux discriminations ! Pour un regard éclairé des jeunes sur la migration et l'asile »
- MJC Elbeuf : 2000 € pour l'action « Différents ? Parlons-en »
- Unis Cité Normandie : 9000 € pour l'action « Déployer les Kiosques d'Information et d'Orientation vers le Service Civique (KIOSC) »

Cohésion sociale et territoriale : le soutien continu aux communes via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA)

Le périmètre métropolitain est constitué de nombreuses communes de moins de 4 500 habitants (45 sur 71 communes). La Métropole entend jouer pleinement un rôle de solidarité en vue de permettre aux communes de moins de 4 500 habitants un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire. A ce titre, il est proposé de leur apporter une aide dans le cadre du versement d'un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), sous la forme d'un fonds de concours en investissement. Pour l'année 2021, il est proposé de fixer cette aide à l'investissement à 600 000 €.

Dans ce cadre, la Métropole Rouen Normandie concourt aux financements de nombreux projets locaux sur son territoire. Deux projets vont prochainement bénéficier du Fonds d'Aide à l'Aménagement :

- **Quevillon - Travaux de l'église communale**
La commune de Quevillon souhaite effectuer divers travaux dans l'église du village. Ces travaux consistent à procéder à la réfection complète des peintures à l'intérieur du bâtiment et à la rénovation des vitraux. La Métropole Rouen Normandie va contribuer au financement de ces travaux à hauteur de 19 071,55 €.
- **Sahurs - Changement du mode de chauffage de la Mairie et de l'école maternelle**
La Municipalité de Sahurs a fait des économies d'énergie un des axes prioritaires de sa politique communale. Dans ce cadre, elle a signé fin juin 2020 un marché public dans le but de remplacer la chaudière fioul au profit de deux pompes à chaleur qui couvriront respectivement les besoins en chauffage de la Mairie et de l'école. Pour finaliser cette opération, il apparaît indispensable d'augmenter la puissance actuelle de 72 KVa à 144 KVa. Pour obtenir cette puissance, des travaux complémentaires s'imposent. La Métropole Rouen Normandie va contribuer au financement de ces travaux à hauteur de 2513,77 €.

Lutte contre l'habitat indigne : la Métropole déploie le permis de louer dans les communes de Darnétal, Notre-Dame-de-Bondeville et Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 prévoit la mise en place à titre expérimental, du permis de louer ou autorisation préalable de mise en location sur certaines communes volontaires de la Métropole. Le permis de louer est un outil au service de la lutte contre l'habitat indigne. Il conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable. Cette demande d'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. Pour tout logement considéré comme susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, la demande peut donner lieu à un refus. En cas de location effectuée malgré un refus, les propriétaires s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € reversée à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Les logements sociaux et les logements faisant l'objet d'une convention APL (Aide Personnalisée au Logement) avec l'État ne sont pas soumis à ce dispositif.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont autorisés depuis la loi ELAN (Evolution de Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 à déléguer aux communes qui en font la demande la mise en œuvre et le suivi du dispositif. La délégation est limitée à la durée de validité du Programme Local de l'Habitat. Le Maire de chaque commune délégataire doit adresser à l'EPCI un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation.

En février et juillet 2020 puis en février 2021, la Métropole a déployé le régime d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML) sur certains quartiers des communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Quevilly, Maromme, Oissel, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. Pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne, la Métropole déploie aujourd'hui ce dispositif dans certains quartiers des communes de Darnétal, Notre-Dame-de-Bondeville et Saint-Aubin-lès-Elbeuf. La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} octobre 2021.

Soutien à l'enseignement supérieur et au numérique : la Métropole va aider l'école Normandie WEB School pour le financement de son loyer

La Métropole a attribué une subvention à l'école Normandie WEB School (NWS) au titre de son Dispositif d'aide au Loyer Dynamique Location pour accompagner le développement de l'école. La NWS est un établissement d'enseignement supérieur technique privé mixant formation initiale et continue en Normandie, formant aux métiers du numérique et accompagnant les entreprises dans le cadre de la transformation numérique. Avec des formations du bac au bac+5, la NWS couvre l'ensemble des besoins de formation dans les domaines du marketing digital, du développement web & mobile et de la communication visuelle.

L'école accueille actuellement environ 130 étudiants avec la volonté d'avoir à terme 200/250 étudiants sur Rouen. Les locaux actuels sont sous-dimensionnés pour répondre aux besoins en matière d'accueil des étudiants. Implantée au sein de la pépinière Innopolis dédiée au numérique, l'école déménagera dès la rentrée de septembre 2021 dans ses nouveaux locaux plus grands et adaptés à son développement, d'une surface de 696 m², au sein de l'immeuble Blaise Pascal au 22 place Henri Gadeau de Kerville au cœur du quartier Saint-Sever. L'aide allouée par la Métropole s'élève à 45 600 €.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05